



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et  
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques et des nuisances  
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 14/11/2022

**Affaire suivie par :**

Audrey BILDSTEIN (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 44

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

**Courriel :** [drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Suivi de l'étiage en Ile-de-France

**PJ :** Bulletin du 1er novembre au 13 novembre 2022

**Référence :** Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 31 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

#### **Liens utiles :**

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>



# Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 1er novembre au 13 novembre 2022

## N°14

édité le 14/11/2022

### Synthèse

La situation est très semblable à celle du dernier bulletin avec des débits qui restent très bas pour la saison. La quinzaine a été marquée par quelques pluies. Elles ont permis aux débits de se maintenir mais n'ont pas été suffisantes pour permettre aux stations qui étaient sous leur seuil d'étiage d'en sortir. Des précipitations sont attendues en début de semaine prochaine, suivies certainement d'autres perturbations sur la dizaine de jours à venir. Ce regain d'humidité devrait permettre une augmentation des écoulements dans les cours d'eau. L'amélioration de la situation ne devrait a priori pas permettre à toutes les stations de sortir totalement de l'étiage.

### Grandes rivières

Les grandes rivières sont quasiment toutes au dessus de leur seuil de vigilance à l'exception de Creil sur l'Oise. Sur les deux dernières semaines la tendance des débits a été à la baisse ou à la stabilité. Cependant une légère hausse est perceptible depuis le 11 novembre.

Les précipitations attendues dans les jours à venir devraient permettre aux niveaux des rester à minima stables ou augmenter.

Sur 7 stations, on compte :

- 1 station en **vigilance** : Creil sur l'Oise.
- 0 station en **alerte**.
- 0 station en **alerte renforcée**.
- 0 station en **crise**.

### Petites rivières

Les débits des petites rivières sont globalement restés stables depuis la dernière quinzaine, à l'exception du Réveillon à La Jonchère qui passe récemment sous le seuil d'alerte.

La situation météorologique à venir s'annonce plus humide et devrait ainsi permettre une hausse des niveaux dans les cours d'eau.

Sur 24 stations, on compte :

- 6 stations en **vigilance** : Acon sur l'Avre, Episy (Lunain) sur le Lunain, Aulnay-sur-Mauldre sur la Mauldre, Jouarre [Vanry] sur le Petit Morin, Saint-Eugène sur le Surmelin et Viarmes [Moulin de Bertinval] sur l'Ysieux.
- 3 stations en **alerte** : Pommeuse sur le Grand Morin, Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon, Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 1 station en **alerte renforcée** : Montmirail sur le Petit Morin.
- 0 station en **crise**

## Situation des nappes

Le piézomètre de Mareil-le-Guyon (78) passe en vigilance, ce qui porte à 3 le nombre de points en vigilance, la situation étant inchangée pour les piézomètres de Bréval (78) et Escrosnes (28). Les autres indicateurs piézométriques sont en situation normale.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 3 piézomètres en **vigilance** : Bréval, Mareil-le-Guyon et Escrosnes.
- 0 piézomètre en alerte.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

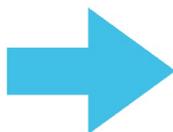
## Bilan synthétique de la quinzaine

### Météo



Doux et Sec

### Débits



Stable

### Nappes



Vidange

Prochain bulletin d'étiage le 29 novembre

QR code du bulletin



## SOMMAIRE

Situation des rivières .....	p.3
Carte de suivi de l'étiage .....	p.3
Débits des rivières .....	p.4
Evolution des débits journaliers .....	p.5
Bilan annuel des bulletins .....	p.7
Situation des nappes .....	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique .....	p.8
Evolution des piézomètres .....	p.9

# Situation des rivières

## Carte de suivi de l'étiage Situation du 14/11/2022



### Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Débit des rivières sur la quinzaine

## Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance
		V	A	AR	C	Du 16/10 au 01/11	Du 01/11 Au 13/11			
<b>Grandes rivières :</b>										
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	46 <sup>C</sup>	40	le 12/11/22	→	
Oise	Creil	32	25	20	17	28	31	le 04/11/22	→	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	80	82	le 09/11/22	→	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	93	84	le 13/11/22	→	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	148	141	le 10/11/22	→	
Seine	Vernon	170	131	113	100	217	209	le 12/11/22	→	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	29	<b>Chômage</b>		→	
<b>Petites rivières :</b>										
Avre	Acon (*)	1.29	0.93	0.81	0.75	1.25 <sup>C</sup>	1.29	le 02/11/22	→	
Essonne	Boulancourt (**)		0.32		0.20	0.76 <sup>C</sup>	0.76	le 01/11/22	→	
	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	6.7	6.3	le 12/11/22	→	
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.0 <sup>C</sup>	2.0	le 11/11/22	↗	■
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	9.6	9.3	le 02/11/22	→	
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.30	0.29	le 02/11/22	→	
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.58	0.63	le 12/11/22	→	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	1.06	1.10	le 13/11/22	→	
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout] (***)	0.16	0.13	0.12	0.11	0.17	0.18	le 13/11/22	→	
	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	2.0	2.0	le 13/11/22	↗	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.26	0.28	le 13/11/22	→	
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.38 <sup>C</sup>	0.38	le 13/11/22	↗	■
	Jouarre [Vanry]	0.92	0.72	0.60	0.50	0.77	0.77	le 02/11/22	↗	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.25	0.26	le 01/11/22	↗	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.025	0.016	le 12/11/22	↗	■
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0.011		0.005	0.024	0.028	le 01/11/22	↗	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.36	0.38	le 01/11/22	↗	
Surmelin	Saint-Eugène	0.80	0.61	0.56	0.53	0.70 <sup>C</sup>	0.69	le 11/11/22	→	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.41	0.43	le 01/11/22	↗	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4.0	3.0	2.4	2.0	2.8	2.7	le 13/11/22	↗	■
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.33	1.24	le 11/11/22	↘	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0.034		0.010	0.072	0.062	le 12/11/22	→	
Ysieux	Viarnes [Moulin de Bertinval]	0.10	0.08	0.07	0.06	0.11	0.11	le 01/11/22	↗	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.63	0.64	le 01/11/22	↗	

- <sup>C</sup> débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations  
 (\*) station gérée par la DREAL Normandie  
 (\*\*) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire  
 (\*\*\*) station non réglementaire, donnée à titre d'information

- Qm3J débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine  
**V** seuil de vigilance  
**A** seuil d'alerte  
**AR** seuil d'alerte renforcée  
**C** seuil de crise

### Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

**Indice de confiance :** Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>

# Evolution des débits journaliers et des précipitations journalières pour quelques stations représentatives depuis septembre 2021

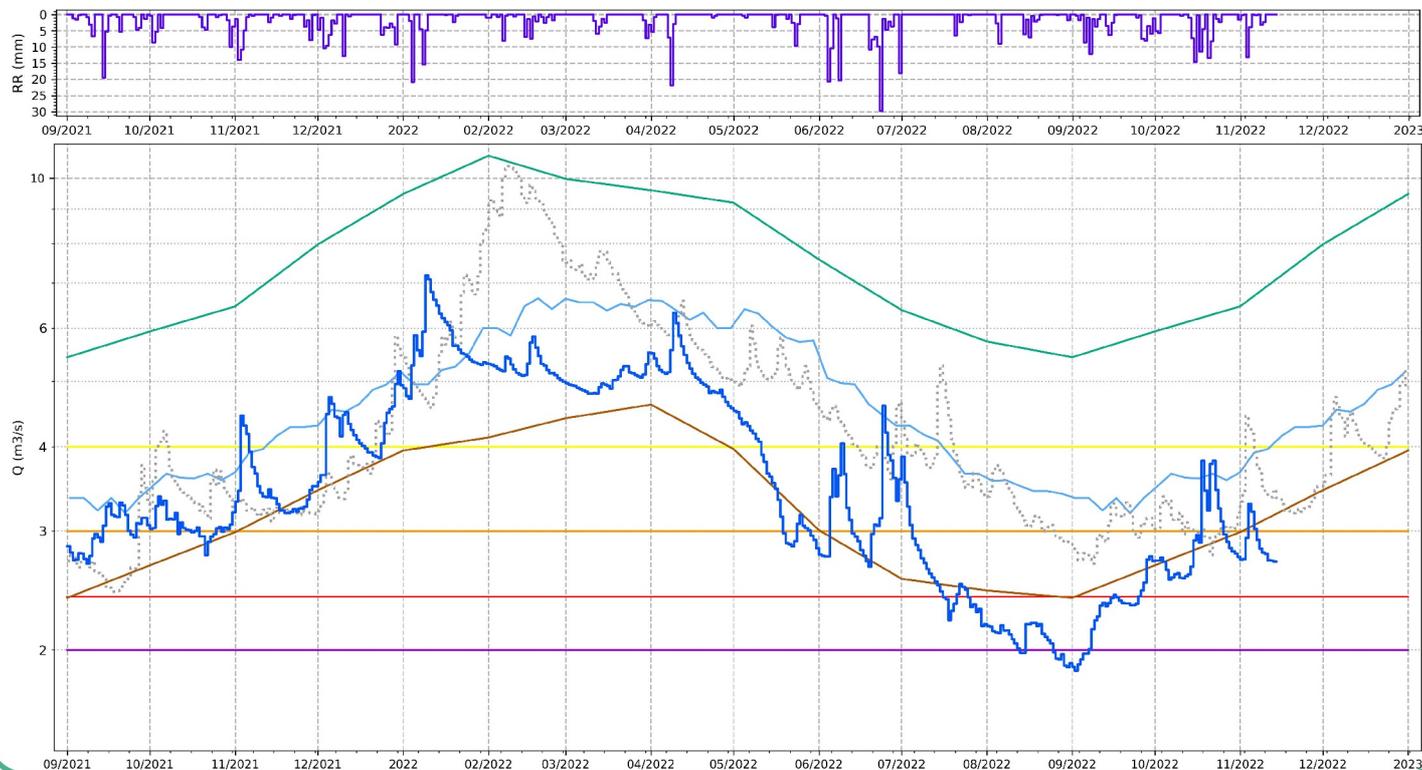
## La Vanne à Pont-sur-Vanne

État : A

Qm3J : 2.7 m<sup>3</sup>/s

La Vanne à Pont-sur-Vanne est de nouveau en alerte sur cette quinzaine. Les quelques pluies de début novembre ont fait remonter les débits quelques jours avant de redescendre rapidement. Le Qm3J de cette quinzaine est similaire à celui observé dans la bulletin précédent.

Les précipitations attendues dans les prochains jours devraient permettre la hausse des débits.



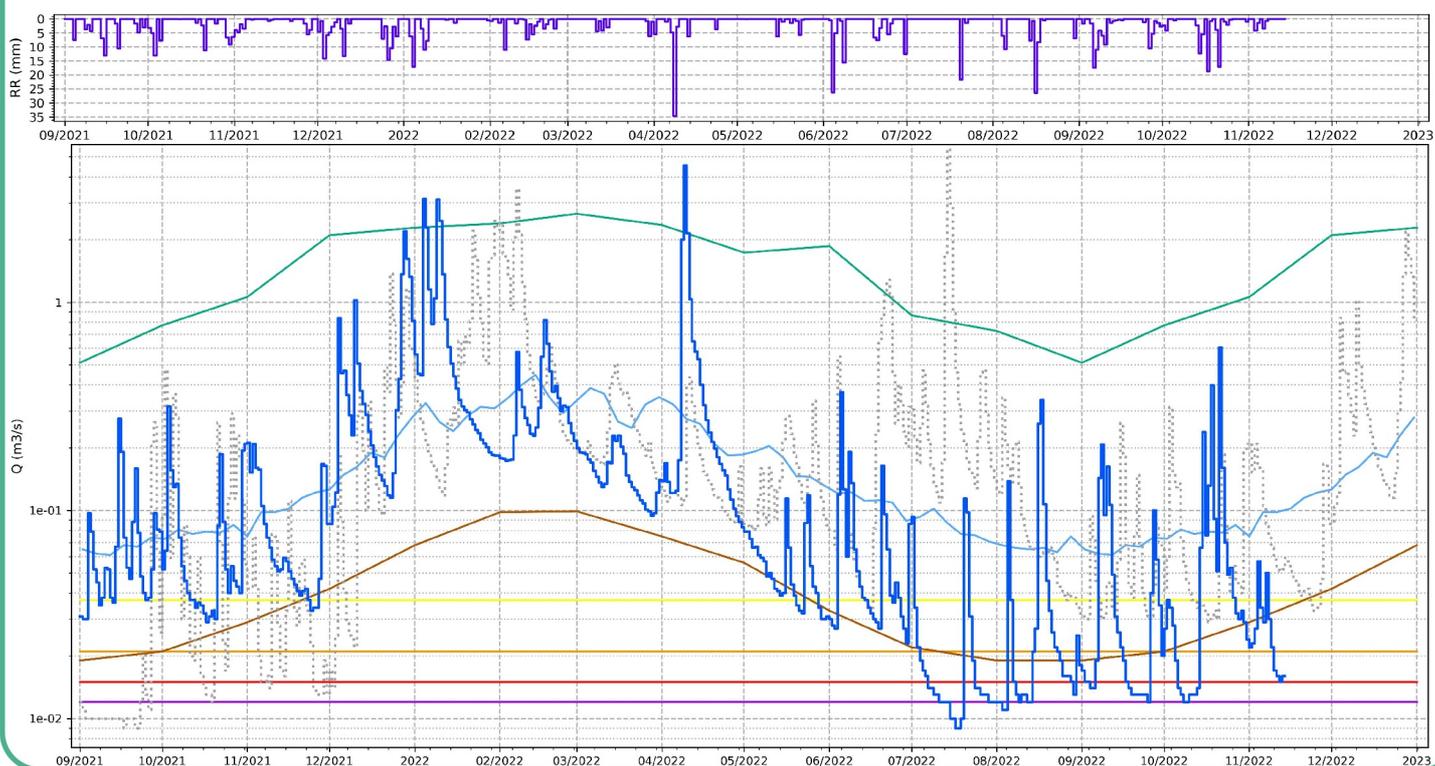
## Le Réveillon à Férolles-Ailly [La Jonchère]

État : A

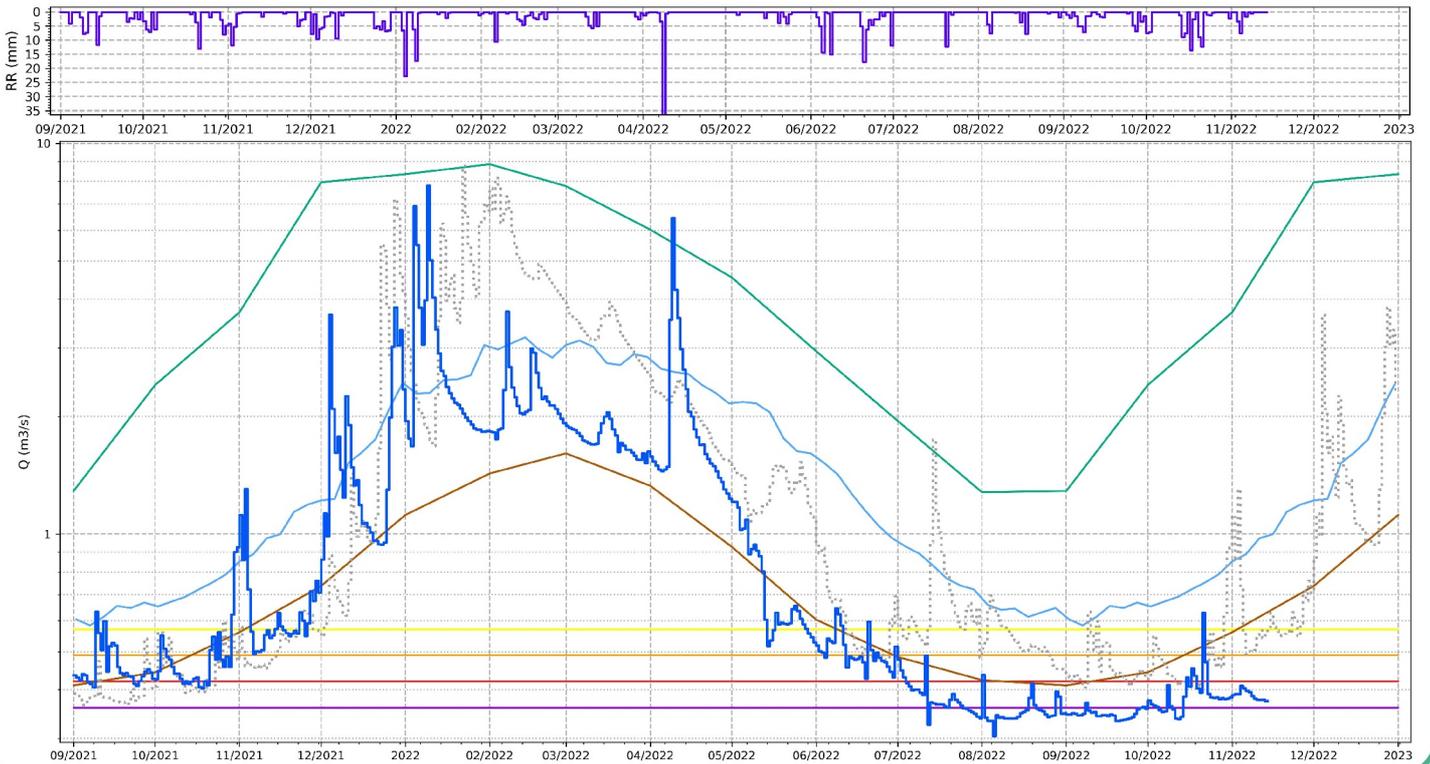
Qm3J : 0.016 m<sup>3</sup>/s

Les pluies relativement marquées de mi-octobre avaient permis aux débits du Réveillon à La Jonchère de passer au-dessus des seuils d'étiage. Cependant l'absence de pluie significative depuis a conduit à une baisse des débits passant sous le seuil d'alerte renforcée depuis le 10 novembre.

Un temps plus humide est annoncé pour les prochains jours, la situation pourrait légèrement s'améliorer.

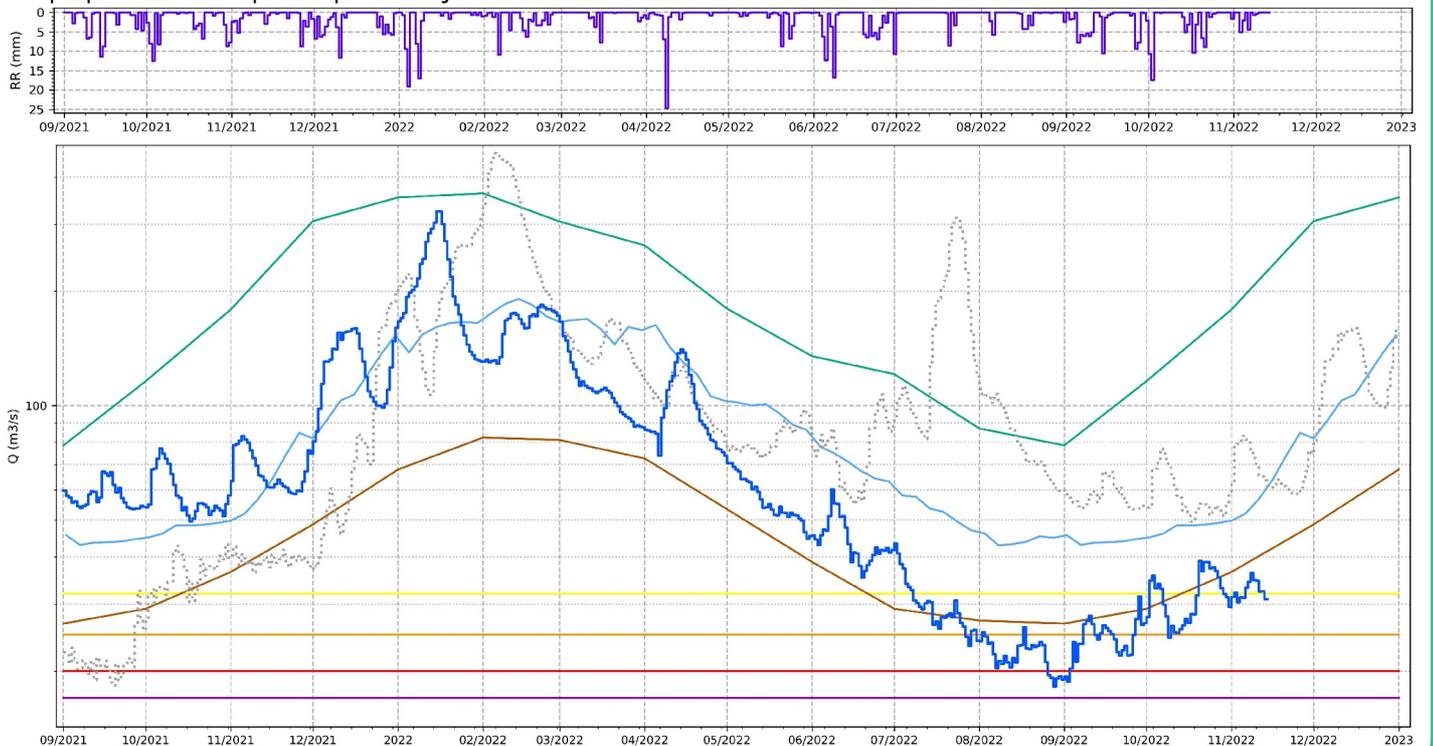


En l'absence de pluie significative depuis le 22 octobre, les débits du Petit Morin à Montmirail restent très bas pour la saison, sous le seuil d'alerte renforcée. Ils se situent toujours largement sous la quinquennale sèche mensuelle. Quelques pluies sont annoncées dans la semaine, les débits pourraient alors remonter légèrement.



**L'Oise à Creil**

Les débits de l'Oise à Creil ont une tendance à la hausse depuis septembre. Cependant cette augmentation est marquée par de fortes variations au gré de l'alternance d'épisodes pluvieux et de périodes sèches. L'absence de pluie sur la fin du mois d'octobre a eu pour conséquence un retour sous le seuil de vigilance. Le temps plus humide prévu pour les jours à venir devrait être favorable à une amélioration de la situation.



**Légende des graphes:**

- Débits journaliers
- - - Débits année précédente
- Quinquennales humides
- Médianes
- Quinquennales sèches
- Seuil de Vigilance
- Seuil d'Alerte
- Seuil d'Alerte Renforcée
- Seuil de Crise
- ||| Précipitations journalières (Antilope)



# Situation des nappes

## Etat des piézomètres

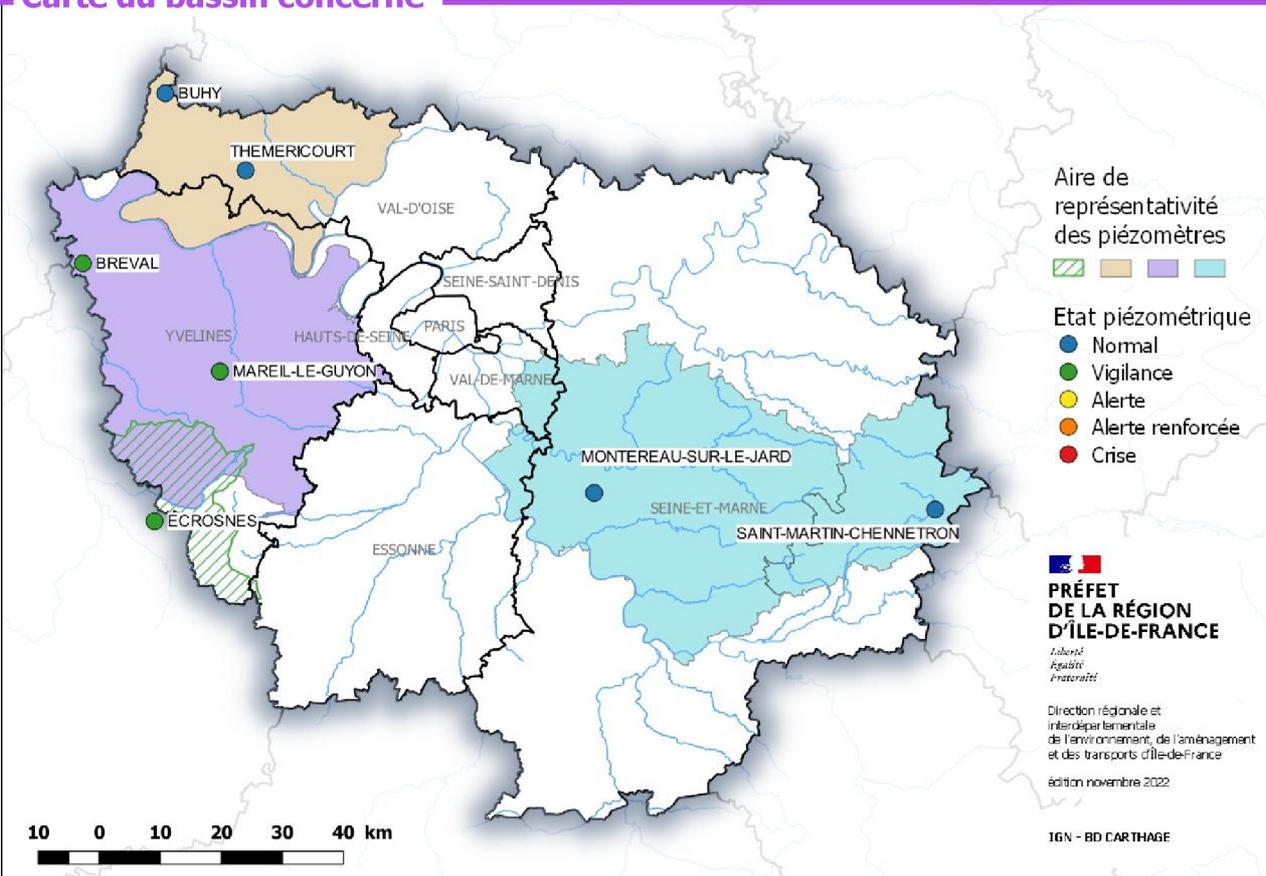
### Tableau des tendances

Lors de la dernière quinzaine, les piézomètres du Vexin français se stabilisent suite au faible apport pluviométrique du mois d'octobre sur le Val-d'Oise. Les autres points ont une tendance identique aux semaines passées.

Nappe	Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse	Tendance		
			Vidange	Stable	Recharge
Craie du Vexin Français	Buhy	NORMALE		→	
	Théméricourt	NORMALE		→	
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	VIGILANCE			↓
	Mareil le Guyon	VIGILANCE			↓
Craie sous calcaire de Beauce	Ecrosnes	VIGILANCE		→	
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	NORMALE			↓
	Saint Martin Chenetron	NORMALE			↓

## Carte de suivi de l'état piézométrique

### Carte du bassin concerné

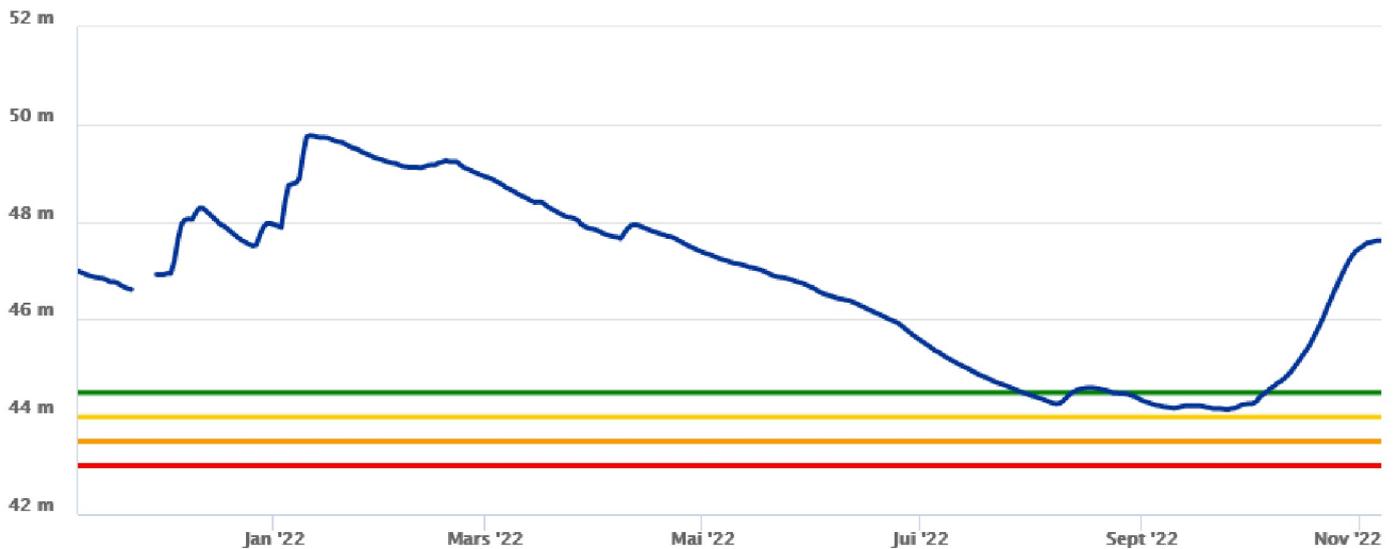


## Etat des piézomètres (sur 3 ans)

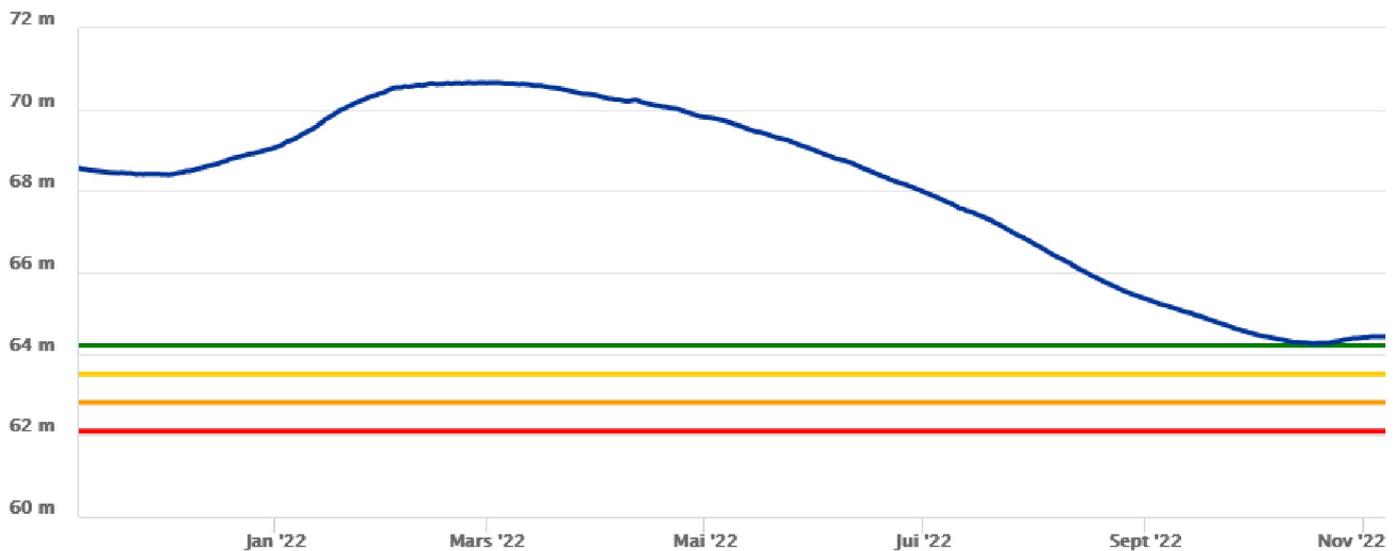
### Nappe de la craie du Vexin Français

A Théméricourt, le niveau stagne depuis début novembre à 64,40 m NGF. Le piézomètre de Buhy, très réactif, a un niveau stagnant sur les derniers jours. Les mesures les plus récentes montrent une évolution à la baisse. Ces deux points sont en situation normale.

#### Buhy



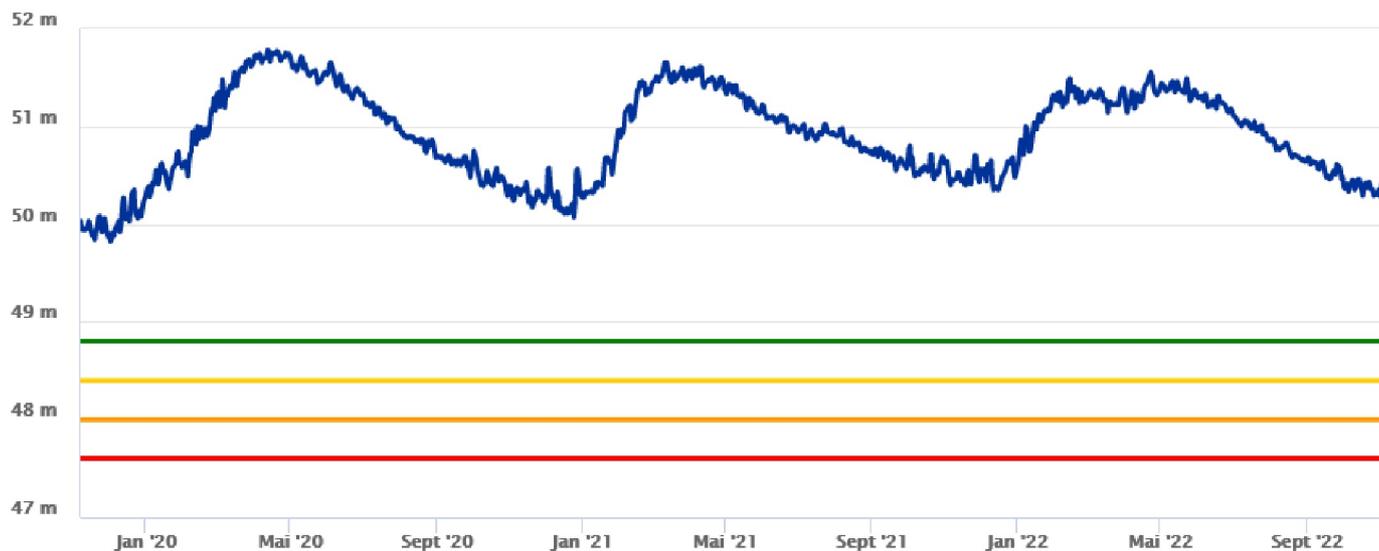
#### Théméricourt



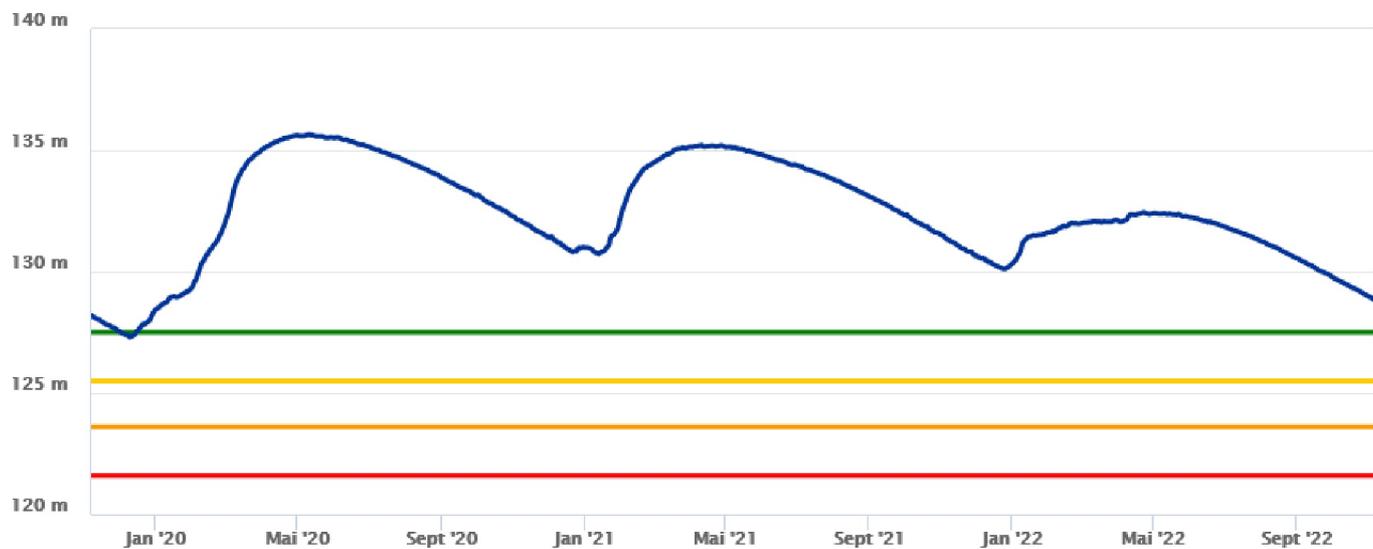
# Nappe du Champigny en Brie

Le niveau de la nappe du Champigny continue de baisser à Saint-Martin-Chennetron et Montereau-sur-le-Jard.

## Montereau-sur-le-Jard



## Saint Martin Chennetron



## Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

A Mareil-le-Guyon, le niveau a dépassé le seuil de vigilance et continue de baisser. Le piézomètre de Bréval, situé en situation de vigilance tout comme au bulletin précédent, continue de baisser. Les deux points sont en situation de vigilance.

### Mareil le Guyon



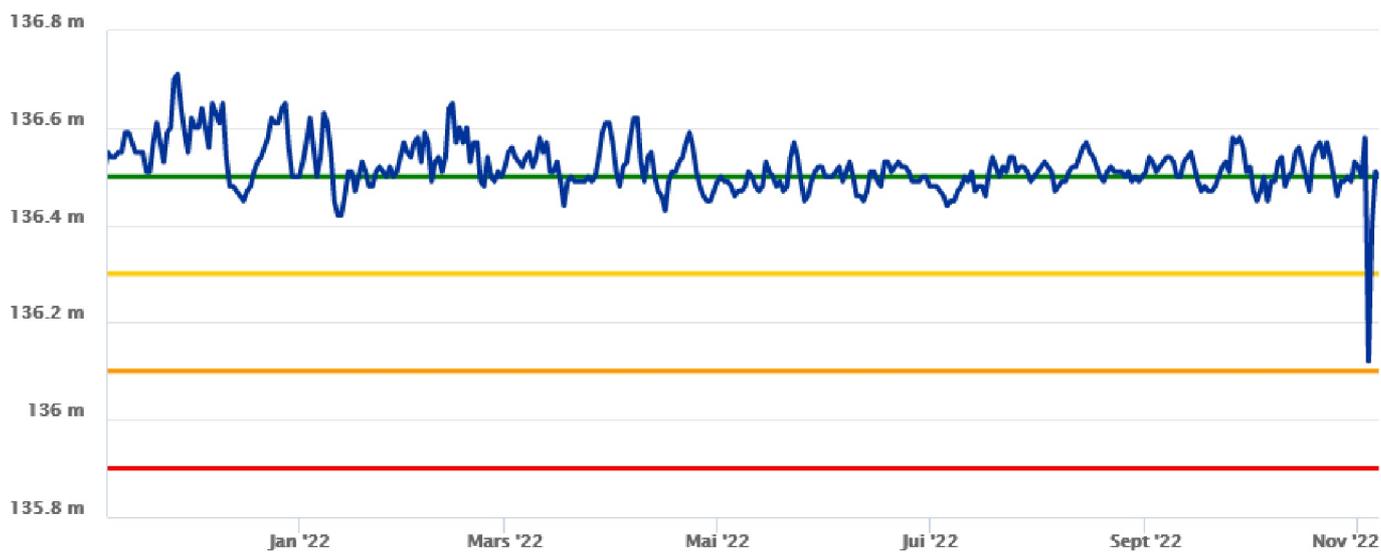
### Bréval



# Nappe de la craie sous calcaires de Beauce

La situation à Ecosnes reste inchangée : la tendance est stable et le niveau se situe autour du seuil de vigilance.

## Ecosnes



### Liens utiles

#### L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

#### L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

#### Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

#### Données nappes en ligne :

<http://ades.eaufrance.fr/>

#### Observatoire national des étiages :

<http://onde.eaufrance.fr/>

#### Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

### Contact

[driat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)



Prochain bulletin d'étiage le 29 novembre